

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 mars 2009

CP 09/03-34

**CONTRACTUALISATION N° 2
ENTRE LA COMMUNE DE CAYLUS ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de CAYLUS sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme de travaux estimé à 1 140 418.83 € HT.

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	1 140 418,00 €
Dépense subventionnable H.T.	1 139 421,00 €
Subvention globalisée	289 336,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	25,37 %

Le montant de la subvention globalisée de 289 336 € sera versé en trois annuités.

Je vous demande de délibérer sur le rapport présenté.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles du Budget Départemental ci-après :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N° 1 à 33	204 14 37	74	127 423 €
N° 34 à 59	204 14 36	74	123 500 €
N° 60 à 63	204 14 34	74	18 803 €
N° 64	204 1420	94	19 610 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Caylus pour la réalisation d'un programme estimé à 1 140 418,83 € HT ;
- Accorde à la commune de Caylus une subvention globalisée payable en trois annuités (la première de 96 446 € dans un délai de trois mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 96 445 € un an après l'approbation du contrat par la Commission permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1er tiers de subvention déjà perçu, le solde de 96 445 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
BATIMENTS COMMUNAUX			
1 Protection des vitraux à l'église de Cornusson 1 ^{er} tr.	15 265 €	25%	3 816 €
2 Toiture de l'immeuble de la Miséricorde 1 ^{er} tr.	15 500 €	25%	3 875 €
3 Toiture de l'immeuble de la Miséricorde 2 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
4 Réparation de la toiture de l'église St Pierre	12 265 €	25%	3 066 €
5 Réfection de la toiture de la média-thèque 1 ^{er} tr.	15 500 €	25%	3 875 €
6 Réfection de la toiture de la média-thèque 2 ^o tr..	15 500 €	25%	3 875 €
7 Réfection de la toiture de la cyber-base 1 ^{er} tr.	15 500 €	25%	3 875 €
8 Réfection de la toiture de la cyber-base 2 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
9 Accessibilité de la salle des fêtes 1 ^{er} tr.	17 500 €	25%	4 375 €
10 Accessibilité de la salle des fêtes 2 ^o tr.	15 164 €	25%	3 791 €
11 Zinguerie à la salle des fêtes 1 ^{er} tr.	15 500 €	25%	3 875 €
12 Zinguerie à la salle des fêtes 2 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
13 Fondations spécifiques à la salle des fêtes 1 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
14 Fondations spécifiques à la salle des fêtes 2 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
15 Travaux de gros oeuvre à la salle des fêtes 1 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
16 Travaux de gros oeuvre à la salle des fêtes 2 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
17 Travaux de charpente à la salle des fêtes 1 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
18 Travaux de charpente à la salle des fêtes 2 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
19 Travaux de couverture à la salle des fêtes 1 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
20 Travaux de couverture à la salle des fêtes 2 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
21 Mise hors d'air du bâtiment communal 1 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
22 Mise hors d'air du bâtiment communal 2 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
23 Mise aux normes électriques de la salle 1 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
24 Mise aux normes électriques de la salle 2 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
25 Equipement de la salle des fêtes (chauf/clim) 1 ^{er} tr.	15 500 €	25%	3 875 €
26 Equipement de la salle des fêtes (chauf/clim) 2 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
27 Création des sanitaires de la salle des fêtes 1 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
28 Création des sanitaires de la salle des fêtes 2 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
29 Travaux de second oeuvre à la salle des fêtes 1 ^{er} tr.	15 500 €	25%	3 875 €
30 Travaux de second oeuvre à la salle des fêtes 2 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €
31 Traitement des sols de la salle des fêtes 1 ^o tr.	15 500 €	25%	3 875 €

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
32 Traitement des sols de la salle des fêtes 2°tr.	15 500 €	25%	3 875 €
33 Traitement acoustique de la salle des fêtes	15 500 €	25%	3 875 €
34 Construction de la salle des fêtes 1°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
35 Construction de la salle des fêtes 2°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
36 Création de l'espace de convivialité 1°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
37 Création de l'espace de convivialité 2°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
38 Aménagement de auvents à la salle des fêtes 1°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
39 Aménagement de auvents à la salle des fêtes 2°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
40 Espace bar à la salle des fêtes 1°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
41 Espace bar à la salle des fêtes 2°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
42 Espace traiteur à la salle des fêtes 1°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
43 Espace traiteur à la salle des fêtes 2°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
44 Espace vestiaire/accueil à la salle des fêtes 1°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
45 Espace vestiaire/accueil à la salle des fêtes 2°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
46 Création d'un local technique à la salle des fêtes 1°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
47 Création d'un local technique à la salle des fêtes 2°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
48 Aménagement d'un espace scénique à la salle des fêtes 1°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
49 Aménagement d'un espace scénique à la salle des fêtes 2°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
50 Création de loges à la salle des fêtes 1°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
51 Création de loges à la salle des fêtes 2°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
52 Aménagement des locaux de rangement de la salle des fêtes 1°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
53 Aménagement des locaux de rangement de la salle des fêtes 2°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
54 Création d'une salle de spectacles 1°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
55 Création d'une salle de spectacles 2°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
56 Création d'une salle de régie pour les spectacles 1°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
57 Création d'une salle de régie pour les spectacles 2°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
58 Parvis couvert à la salle des fêtes 1°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
59 Parvis couvert à la salle des fêtes 2°tr.	19 000 €	25%	4 750 €
<u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>			
60 Signalétique touristique dans le village	24 273 €	30%	7 281 €
61 Création de stationnements à la salle des fêtes	19 000 €	25%	4 750 €
62 Aménagement des accès à la salle des fêtes	12 868 €	25%	3 217 €
63 Mobilier urbain à la salle des fêtes	14 220 €	25%	3 555 €
<u>TOURISME</u>			
64 Aménagement de l'espace restauration avec pataugeoire au lac	65 366 €	30%	19 610 €

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
SUBVENTION GLOBALISEE			289 336 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d’application résultent de la délibération susvisée de l’assemblée ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits suivants :

Opérations	Articles	Sous fonctions	Montants
N° 1 à 33	204 14 37	74	127 423 €
N° 34 à 59	204 14 36	74	123 500 €
N° 60 à 63	204 14 34	74	18 803 €
N° 64	204 1420	94	19 610 €

Adopté à l’unanimité.

Le Président,